RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
BP 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

ROUGIER CONSEILS SOGETUDE
26 RUE VICTOR SCHELCHER
B.P. 2077
68059 MULHOUSE CEDEX

V/REF :
N/REF : 82 B 75 / 2005-A-2789

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE COLMAR CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/10/2005, SOUS LE NUMERO 2005-A-2789,

P.V. d'assemblée du 22/06/2005

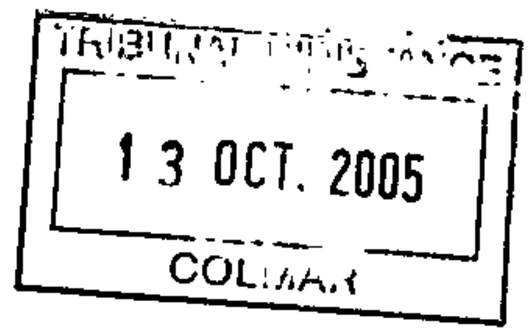
Modification de(s) commissaire(s) aux comptes
CONCERNANT LA SOCIETE

L.K. TOURS
Société anonyme
42 RUE DES JARDINS
68000 COLMAR

R.C.S. COLMAR 323 471 276 (82 B 75)

LE GREFFIER

88 B 75



A 2789

L.K. TOURS
Société anonyme au capital de 45 000 Euros
Siège social : 68000 COLMAR - 42, rue des jardins
323 471 276 RCS COLMAR

Assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2005

Procès-verbal de délibérations
EXTRAIT

Le 22 juin 2005, à 18 heures 45, au siège social, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre en date du 06 juin 2005 adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Anne KUNEGEL, Présidente Directeur Général.

Sont scrutateurs de l'assemblée et acceptant cette fonction :

- Monsieur Daniel KUNEGEL
- Monsieur Lucien KUNEGEL

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire :

- Maître Murielle ROUGIER

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents possèdent 2 998 actions sur les 3 000 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
- le rapport de gestion du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes
- le rapport du commissaire aux comptes sur la réduction
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L 225-115 du Code de Commerce et 135 du décret sur les sociétés commerciales, et qu'elle énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que le rapport général des commissaires aux comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande de la Présidente, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

La Présidente rappelle l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant

Puis elle présente à l'assemblée le rapport de gestion du conseil d'administration, avec en annexe le rapport qu'elle a établi conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, ainsi que les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

.....

QUATRIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Fernand Ignace SAUTER expire ce jour, nomme en son remplacement, Monsieur Alain LEVY, commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de Colmar, établi à 68250 PFAFFENHEIM – 18, rue du Stade, et ceci pour une durée de six exercices, savoir 2005 à 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la SARL C.C.R. CONTROLEX société de Commissaires aux Comptes Réunis expire ce jour, nomme en son remplacement, Monsieur Serge LEVY, commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de Paris, établi à 94160 SAINT-MANDE – 2bis, place Charles Digeon, et ceci pour le temps restant à courir du mandat de commissaire aux comptes titulaire confié à Monsieur Alain LEVY ou pendant le temps où celui-ci serait temporairement empêché.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

La Présidente
Madame Marie-Anne KUNEGEL